



HAL
open science

Néologie et analogie

Jean-François Sablayrolles

► **To cite this version:**

Jean-François Sablayrolles. Néologie et analogie. Cahiers de Lexicologie, 2019, 115, pp.35-50. hal-03086439

HAL Id: hal-03086439

<https://hal.science/hal-03086439>

Submitted on 22 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Résumé

Si certains courants linguistiques privilégient l'analogie comme mécanisme créateur de néologismes, d'autres y substituent des règles. Mais les deux processus coexistent, en une sorte de distribution complémentaire si ce n'est qu'on peut faire l'hypothèse d'un passage de l'analogie à la règle, du moins pour des néologismes formels, dès lors que la multiplication de néologismes d'un même type détache ceux-ci d'un modèle précis initial au profit d'une génération par des règles, plus abstraites.

Mots-clés : analogie, néologie, néologisme formel, néologisme d'emploi, règle

Abstract

Some linguistic approaches favour analogy as the mechanism responsible for the creation of neologisms whereas others opt for rules. In fact the two processes coexist in a sort of complementary distribution, and it can be hypothesized that an analogy becomes a rule, at least for formal neologisms, when the number of neologisms of one and the same type part company with a given initial model to constitute more general rule-based generation.

Keywords : analogy, neology, formal neologism, instantial neologism, rule

NEOLOGIE ET ANALOGIE

Introduction

L'analogie est un concept utilisé depuis l'Antiquité dans la description des langues, deux chapitres du cours de Ferdinand de Saussure y sont consacrés et il a donné lieu à une abondante littérature en linguistique moderne depuis, en particulier, la création des *Cahiers de linguistique analogique* de l'Université de Bourgogne. L'objectif de cet article est à la fois ambitieux et modeste : il consiste à examiner quel rôle on doit ou on peut accorder à l'analogie dans les études néologiques contemporaines, et avec quel(s) autre(s) mécanisme(s) elle entre en concurrence ou en distribution complémentaire et quelles relations on peut établir entre eux. La linguistique historique et comparée ainsi que certaines formes de structuralisme ont eu prioritairement recours à l'analogie (1.) alors la morphologie constructionnelle, dans une visée générative, a privilégié le recours aux règles (2.). Dans (3.) nous plaidons pour une approche moins tranchée établissant une coexistence des deux processus qui seraient en distribution complémentaire (3.1.) et nous faisons l'hypothèse d'un continuum avec un passage fréquent de l'analogie à la règle, pour les néologismes formels, plus que pour les néologismes d'emploi (3.2.).

1. Analogie comme seul mécanisme de la néologie

Sans entrer dans le débat entre analogistes et anomalistes de l'Antiquité ni prendre en compte l'historique de l'utilisation du concept au fil des siècles¹, nous rappellerons juste que,

¹ En particulier pour la justification des néologismes au XVII^e siècle : voir Mazière (2011 : 174) : Au XVII^e siècle « la néologie n'est pas rejetée mécaniquement, elle est soumise au système rhétorico-sémantique de la figure d'une part (qui « étend »), de l'analogie de l'autre (*patrimoine / matrimoine*). »

pour Ferdinand de Saussure (1969 : 223), le concept acquiert une véritable valeur scientifique avec l'école néo-grammairienne. De fait, l'analogie a été souvent invoquée en linguistique historique et comparée des langues indo-européennes comme principe d'explication de l'évolution des langues en particulier en contrebalançant des désordres induits par des évolutions phonétiques agissant aveuglément. Les exemples donnés par Ferdinand de Saussure, dans deux chapitres situés dans la 3^e partie du *Cours de linguistique générale* consacrée à la linguistique diachronique², le sont essentiellement mais pas exclusivement pour justifier des évolutions flexionnelles (le nominatif *honor* remplaçant *honos* à partir du thème du reste de la déclinaison après le rhotacisme du -s- intervocalique, le thème devenant alors unique comme il l'était dans *orator, oratoris*, par exemple. Voir *ibid.* : 224 et 226). Ferdinand de Saussure a également recours à ce concept d'analogie en morphologie lexicale pour rendre compte de la création de nouvelles unités lexicales. Ce sont, (p. 225) les fameux exemples de *répressionnaire* et *interventionnaire* sur le modèle de *pensionnaire*³, *réactionnaire* avec l'application du principe de la quatrième proportionnelle : *réaction* : *réactionnaire* = *répression* : x et x = *répressionnaire*.

Quelques autres exemples lexicaux sont également présents dans le *Cours* pour montrer que, si toute création émane d'un individu dans une production, donc dans la parole⁴, cela est possible uniquement parce que les formes sont analysables en langue : l'analysabilité de l'adjectif *in-décor-able* le rend immédiatement compréhensible (voir p. 228-229). Le point fondamental est que « la langue ne cesse d'interpréter et de décomposer les unités qui lui sont données. » (*ibid.* : 232)

Mais la perspective diachronique de l'évolution de la langue et les faits de parole ont été écartés des modèles linguistiques structuralistes qui se sont développés dans le sillage des travaux de Ferdinand de Saussure, avec comme conséquence le désintérêt pour la néologie⁵ qui relève de créations discursives, pour l'essentiel⁶, et qui s'inscrit dans le déroulement temporel : une innovation lexicale (nouvelle forme ou nouvel emploi d'une lexie existante) apparaît à un temps t_0 et était inexistante à t_{-1} qui précédait immédiatement.

Cependant, malgré le point de vue purement synchronique du structuralisme européen qu'est la linguistique fonctionnaliste d'André Martinet, le phénomène de la néologie, présent dans toutes les langues vivantes, devait bien être traité sous peine d'encourir le reproche de laisser un aspect fondamental de toute langue naturelle sans solution. Aussi le principe de la quatrième proportionnelle est-il brièvement invoqué pour expliquer la fabrication par un locuteur, au cours de l'émission d'une phrase, d'un mot inexistant dont il a besoin, sur le modèle d'un couple de mots existants. Puis le locuteur reprend le fil de son énoncé après cette mini-interruption pendant laquelle il a fabriqué la lexie nécessaire à son propos⁷. Ainsi, sur le

² Il s'agit du ch. IV intitulé « L'analogie » (p. 221-230) et du suivant intitulé « Analogie et évolution » (p. 231-237). Les titres courants indiquent successivement « Analogie et changement » puis « Analogie et création » pour le ch. IV. Notons encore que le titre courant du ch. VII « L'agglutination » est « Agglutination et analogie ».

³ On a fait remarquer que *pensionnaire* n'est pas un très bon candidat comme base de l'analogie dans la mesure où il ne signifie pas « qui est pour la pension ».

⁴ « Rien n'entre dans la langue sans avoir été essayé dans la parole » (p. 231) mais « la langue ne retient qu'une minime partie des créations de la parole. » (p. 232)

⁵ Ce désintérêt se révèle par son absence – ou la très faible place qui y est accordée – dans les grammaires du français, les manuels de linguistique générale, les dictionnaires de sciences du langage, etc. (voir Sablayrolles 2000a).

⁶ Les créations de termes dans les domaines de spécialité, les néonymes, ou les équivalents proposés ou imposés par des organismes officiels fonctionnent un peu différemment mais ils ne relèvent pas de la langue courante, commune, qui est le cadre dans lequel nous nous situons.

⁷ « Le cas où le locuteur, pressé par les besoins de la communication, se résoud <sic> à fabriquer un mot nouveau selon un modèle existant (c'est nous qui soulignons), ne contredit pas ce que nous venons de dire : il interrompt, pour un temps, son activité syntagmatique qu'il reprend une fois le nouveau terme disponible ». Polycopté *Composition, dérivation et monèmes* non daté. André Martinet écrit encore (*ibid.*) « On parlera d'activité paradigmatique lorsque le locuteur fabrique un terme nouveau par combinaison d'éventuels préexistants, dans le sens qu'il contribue à enrichir le paradigme où vient se placer le néologisme. Ceci entraînera à ne parler de syntagme qu'en référence à des groupes de monèmes choisis successivement, à l'exclusion des dérivés et des composés. »

modèle *gale* : *galeux* Laforgue bâtit sur le nom *fiente* l'adjectif *fienteux* dans une de ses *Complaintes*. Mais si ce *fienteux* peut passer inaperçu⁸ – si ce n'est que c'est un mot non attendu en poésie, du moins selon les normes de l'époque – on fait moins souvent remarquer que des néologismes obéissant pourtant au principe de la quatrième proportionnelle et donc analogiques peuvent paraître bizarres. Ainsi les différents substantifs créés sur l'adjectif *frêle* ne paraissent pas naturels au plus grand nombre des personnes auprès desquelles nous les avons testés, malgré l'existence de couples très semblables ayant comme bases des adjectifs monosyllabiques : *pâle* : *pâleur* = *frêle* => ?*frêleur* ou *rude* : *rudesse* = *frêle* => ?*frêlesse* ou encore *cher* : *cherté* ou *sourd* : *surdité* = *frêle* => ?*frêleté* / *frêlité*) ou enfin *froid* : *froidure* = *frêle* => ?*frêlure*⁹. Quoi qu'il en soit du sentiment épilinguistique des locuteurs à propos de ces créations, certains linguistes ont affirmé, en s'inscrivant dans cette voie, que toute création lexicale était fondée sur l'analogie, comme la remarque en a été faite par Jacques Poitou lors de notre soutenance de thèse. Mais d'autres approches, issues du générativisme ont mis en cause cette manière de voir et le rôle de l'analogie disparaît comme tel dans le développement de la morphologie constructionnelle – avec le rôle moteur joué par Danielle Corbin – au profit de l'existence de règles.

2. Règles de Construction des Mots (RCM) et non pertinence du concept de néologie

La morphologie constructionnelle, dans le droit fil d'une conception générativiste, a en effet privilégié la notion de règle. Ainsi c'est avec l'application de RCM (Règles de Construction des Mots) que Danielle Corbin rend compte du lexique d'une langue, aussi bien du lexique potentiel que du lexique attesté, puisque, pour elle, ce qui compte c'est le système lexical et non les seules lexies conventionnelles dont l'existence est due au hasard des circonstances historiques. Très logiquement, elle conteste la pertinence du concept de néologie. Mais le passage du potentiel à l'attesté ne reçoit pas d'explication. Remarquons en passant que, pour être moins tranchée, la position de Ferdinand de Saussure est assez proche de cette conception puisqu'on lit dans le *Cours* (p. 227) que

C'est une erreur de croire que le processus générateur ne se produit qu'au moment où surgit la création, les éléments en sont déjà donnés. *In-décor-able* existe déjà en puissance dans la langue, sa réalisation dans la parole est un fait insignifiant en comparaison de la possibilité de la former.

Était ainsi déjà posée la question qui a beaucoup occupé et divisé les morphologues générativistes de savoir si les unités lexicales construites le sont à chacun de leur emploi dans des énoncés, tant pour la production que pour la réception, ou si la plupart de ces lexies sont engrangées dans la mémoire après une ou plusieurs rencontres et si elles sont dès lors disponibles en bloc sans avoir à être composées ou décomposées à chaque fois.

Un autre problème est celui de la surgénération : le système des règles produit des unités lexicales non attestées conventionnellement. Trois grands types de solutions s'offrent : i) considérer, comme Danielle Corbin, que le travail du morphologue est de décrire le système et non les lexies attestées dans les textes et répertoriées dans les dictionnaires (leur existence est aléatoire et liée aux hasards de l'Histoire), ii) munir toutes les lexies créées et non attestées conventionnellement d'un trait -insertion lexicale, c'est la solution proposée par Morris Halle (1973) et qui revient à lister une quasi infinité de mots pour les munir de ce trait, iii) considérer, comme le suggère Ray Jackendoff à la fin de son article ([1975] 1977), que les

⁸ C'est le soulignement en rouge opéré par le correcteur orthographique intégré au logiciel Word qui a attiré notre attention et nous a conduit à comprendre, après vérifications, qu'il s'agissait d'une création de Laforgue. La doxa qui veut qu'un néologisme émis soit toujours reconnu comme tel par les récepteurs interprétant l'énoncé est ainsi parfois prise en défaut. Cela arrive sans doute beaucoup plus souvent qu'on ne le croit.

⁹ Ferdinand de Saussure écrivait aussi, p. 222, que l'analogie a « ses caprices ».

règles de redondance lexicale sont secondairement utilisées pour la création de nouvelles unités, les néologismes, et pour l'interprétation de lexies que l'on rencontre pour la première fois, qu'elles soient néologiques ou non¹⁰, toutes les autres étant mémorisées en bloc, comme des unités¹¹.

Remarquons, avant d'y revenir ultérieurement, que les deux premières solutions ne disent rien du passage du possible à l'attesté, c'est-à-dire de l'émergence des néologismes, et, comme nous l'avons dit ci-dessus, il est cohérent de la part de Danielle Corbin d'affirmer que le concept de néologisme est vide de sens dans l'approche théorique qu'elle a mise en place.

Si l'approche structuraliste recourt à l'analogie, pour rendre compte des néologismes dans un cadre synchronique *a priori* statique (cf. l'image bien connue d'une phase du jeu d'échec), la seconde n'invoque pas ce mécanisme mais explique tous les mots possibles d'une langue en allant même jusqu'à récuser la notion de néologie. Il y aurait donc un choix à opérer entre le principe d'analogie et l'application de règles.

3. Coexistence du principe analogique et de l'application de règles

Nous pensons au contraire que les deux mécanismes coexistent mais ne rendent pas compte des mêmes faits. Il paraît tout d'abord contre-intuitif de nier l'existence des néologismes, même si la définition du concept et leur identification ne vont pas sans problèmes (c'est un vrai concept et pas un pseudo-concept pour Alain Rey (1976), qui examine les paramètres qui le rendent un peu flou : la nature de l'unité lexicale, la notion de nouveauté, par rapport à quoi et pour qui). Il est en effet difficile de traiter de la même manière les mots qui existent et ceux qui surgissent. Sans doute la plupart de ceux qui existent sont-ils mémorisés et disponibles tant pour la réception que la production, sans être analysés ou fabriqués à chaque fois¹², et ceci d'autant plus qu'ils développent fréquemment plusieurs acceptions et qu'ils se chargent même parfois d'idiosyncrasie. Les récepteurs donnent aux lexies qu'ils rencontrent pour la première fois le sens qu'elles peuvent avoir en contexte, quitte à rectifier cette charge sémantique intégrée si la première ne convient pas lors de rencontres ultérieures¹³. Paradoxalement, c'est sans doute pour les néologismes, dont l'existence était niée, que les Règles de Construction des Mots sont véritablement mises en

¹⁰ Un locuteur natif ne connaît pas tout le lexique de sa langue, *a fortiori* un locuteur d'une langue seconde : ils essaient alors d'interpréter la lexie inconnue à partir des règles de construction des mots qu'ils ont intégrées. Par ailleurs, un locuteur peut fabriquer un mot dérivé ou composé qui existe déjà, soit avec le même sens, soit avec un sens différent. C'est la mésaventure qui est arrivée à un publicitaire vantant les charmes touristiques d'un littoral français avec le concept d'anatopisme défini comme une « agréable sensation de dépaysement » mais il ignorait assurément que ce mot est un terme de médecine et plus précisément de psychiatrie pour dénommer les troubles pathologiques ressentis par des personnes déplacées.

¹¹ C'est également l'opinion d'André Martinet qui écrit : « L'avantage que présente *ânesse* sur *jument* vaut pour l'enfant qui apprend sa langue : pour qui connaît *âne* et *cheval*, il sera plus facile d'identifier *ânesse* que *jument*. Mais une fois le mot acquis, on n'a plus guère d'intérêt à concevoir *ânesse* autrement que comme une unité insécable. » et « Ce qui est essentiel, et commun à *lavage* et *justice*, c'est que ces unités existent toutes prêtes dans la langue et qu'en face d'une expérience à communiquer à autrui, elles seront immédiatement disponibles telles quelles, au même titre que des inanalysables comme *chute* ou *prise*. »

¹² Des tests psycholinguistiques d'identification de mots construits de la même manière, néologiques ou conventionnels, mériteraient d'être conduits à la manière des travaux de Colé *et alii* sur des couples complexes construits et complexes non construits.

¹³ Sur la construction de la langue par chacun, voir le rôle qu'Antoine Meillet (2015 [1905-1906] : 313) attribue à la « discontinuité de la transmission du langage » qui permet l'évolution des charges sémantiques intégrées par les membres de plusieurs générations successives (ex. de *saoul* « rassasié » originellement, puis « ivre » quand il a été employé pour des gens rassasiés de boissons alcoolisées). En fait, ce phénomène intergénérationnel peut jouer aussi indépendamment de l'âge des interlocuteurs et des phénomènes générationnels avec les inévitables discordances entre le sens émis par un locuteur et le sens construit par un interprétant, comme l'ont bien montré Blanche-Noëlle et Roland Grunig dans *La Fuite du sens* (1985). Chaque individu associe des charges sémantiques aux signifiants qu'il perçoit en fonction des cotextes et contextes dans lesquels il les rencontre. Comme ceux-ci ne sont jamais identiques, les charges sémantiques construites par les divers individus ne peuvent être complètement identiques non plus (voir Blanche-Noëlle Grunig 1989 et Sablayrolles 2000b). Dans le même ordre d'idées, Vincent Nyckees (1998 : 142) écrit que « La discontinuité se trouve répartie sur les deux pôles du dialogue que constituent le locuteur et le récepteur. »

œuvre. Les néologismes sont le produit de l'application de règles. Mais le sont-ils tous ? Et l'analogie ne jouerait-elle alors aucun rôle ?

3.1. Une distribution complémentaire

En fait, il y aurait une distribution complémentaire dans la création des néologismes, entre ceux créés par l'application de règles et ceux créés par analogie. Pour qu'une règle soit formulée, il faut en effet qu'un certain nombre de faits présentent des relations identiques, et le néologisme concrétise un $x^{\text{ième}}$ cas de ce type de relation. On n'établit ordinairement pas de règles sur des faits singuliers ou rares. On formule une règle à partir de régularités observées, même si certains cas, minoritaires numériquement, y contreviennent : les fameuses exceptions qui confirment la règle. Sinon c'est probablement sur le modèle d'un couple unique (ou rare et peu représenté) que le néologisme est créé. En l'absence de règles, due au faible nombre de faits pour en formuler une, c'est l'analogie qui entre en jeu.

3.1.1. Néologismes formels (morphosémantiques) analogiques

Certains types de formations, comme la dérivation inverse¹⁴, sont rarement activés et, quand ils le sont, c'est sans doute sous l'influence d'une analogie. Ainsi, le cotexte de la création ludique *auditer* pour « entendre » (et pas « conduire un audit ») révèle explicitement le modèle de base : « un auditeur sachant auditer » est clairement démarqué du virelangue *Un chasseur sachant chasser* avec l'application du principe de la quatrième proportionnelle : *chasseur : chasser = auditeur => auditer*. Tous les cas de dérivation inverse ne sont pas aussi clairs mais on peut penser que la création du verbe *prester* à partir de *prestation* ou *prestataire* peut s'appuyer sur des ensembles comme *protestataire*, *protestation* et *protester*. C'est la rareté du phénomène qui conduit à penser que c'est sans doute un fait qui relève plutôt de l'analogie que de l'application d'une règle. C'est néanmoins reproductible. Mais on observe surtout des réinterprétations au cours du temps : les dérivés inverses sont en effet considérés comme les bases sur lesquelles sont formés les dérivés à partir desquels ils ont été eux-mêmes formés.

3.1.2. Néologismes sémantiques

À côté de ces cas d'analogie opérant au niveau morphologique, des faits d'analogie sont très probablement à l'œuvre dans des innovations d'emploi. Il peut s'agir d'innovations analogiques de type sémantique comme *(in)audible* au sens d'« (in)compréhensible ». Dans certains cas *entendre* est synonyme de *comprendre*, mais l'adjectif *audible* correspondant au verbe *entendre* n'existait guère que pour l'acception relative au sens de l'ouïe et quasiment pas pour l'acception intellectuelle. Sur le couple *comprendre : compréhensible* on a *entendre* (« comprendre ») => *(in)audible* (« (in)compréhensible »). L'acception « incompréhensible » pour *inaudible* s'est néanmoins développée ces dernières années, ce qui semble être moins le cas pour le non-préfixé *audible* « compréhensible », sauf dans un contexte négatif. Les acceptions intellectuelles de ces deux mots étaient absentes du millésime 2010 du *Nouveau Petit Robert*.

¹⁴ Ce procédé consiste à créer une nouvelle unité lexicale en ôtant un affixe – le plus souvent suffixe, mais parfois préfixe – à une lexie existante. Sa rareté est expliquée par les morphologues naturalistes (Dressler *et alii*, 1987) par son manque d'iconicité : ils considèrent non naturel le fait de créer une lexie par une soustraction au lieu d'une addition. Quoiqu'il en soit de cette explication, c'est un procédé rarement actionné dans les néologismes que nous avons relevés depuis plusieurs décennies, tant pour alimenter la base Neologia (Cartier et Sablayrolles 2010) que dans les néologismes validés comme tels sur la plateforme Neoveille (Cartier *et alii* 2018).

3.1.3. Néologismes syntaxiques

On relève aussi des innovations analogiques de type syntaxique. Les deux phrases suivantes : *Quelqu'un heurte quelqu'un* et *quelqu'un bouscule quelqu'un* sont grammaticales et quasi synonymes (du moins peuvent-elles l'être dans un grand nombre de contextes) mais le schéma argumental de leurs verbes prédicatifs respectifs n'est pas identique. Pour *bousculer* le N0 sujet doit appartenir à l'hyperclasse des <humains>¹⁵, alors qu'il n'y a pas une telle restriction pour *heurter*, où le N0 sujet peut également appartenir à l'hyperclasse des <objets concrets> naturels (une branche par exemple) ou fabriqués (un mât, une voiture...). Cette possibilité distributionnelle plus large de *heurter* est étendue par analogie à *bousculer* selon le procédé de la quatrième proportionnelle qu'on peut schématiser ainsi : *heurter* (N0 <hum>, N1) : *bousculer* (N0 hum, N1) = *heurter* (N0<inc>, N1) => *bousculer* (N0<inc>, N1) et à partir de *une voiture heurte quelqu'un* on obtient *une voiture bouscule quelqu'un*.

C'est un processus du même type qui est à l'œuvre, même si on ne peut pas véritablement faire un schéma avec la quatrième proportionnelle pour des changements de construction bien connus comme *se rappeler de quelque chose /quelqu'un* (au lieu de la construction directe académique) par analogie avec la construction du verbe synonyme *se souvenir de*. La construction indirecte de *pallier à* au lieu de la construction directe est due à l'analogie de *remédier à*. Bien d'autres exemples attestent ces influences de construction entre des lexies qui ont par ailleurs des emplois comparables ou proches. Jean-Paul Colin (2016) a baptisé *néotaxismes* ces innovations de construction.

3.2. De l'analogie à la formulation de règles

Si ces analogies d'emplois se font toujours au coup par coup, et relèvent bien de la néologie car ce sont des innovations dans l'emploi de lexies, les innovations analogiques morphologiques peuvent se multiplier et la répétition d'un même type d'analogie peut aboutir à la formulation d'une règle, dès que les faits deviennent assez nombreux et fréquents.

Un premier cas de ce type est fourni par l'existence de microsystèmes qui présentent une même irrégularité par rapport à une règle (trop) générale. On dit ordinairement qu'en français contemporain seul le premier groupe des verbes, ceux en *-er*, est productif. Mais les verbes qui sont construits sur la base d'un nom de corps céleste (*terre, lune...*) et ou de matière (*terre, mer...*) appartiennent à la seconde conjugaison : *alunir, atterrir, amerrir*, etc. Il n'est dès lors pas étonnant que des verbes nouveaux formés sur ce type de base appartiennent aussi à cette seconde conjugaison dite pourtant improductive. L'appareil qui s'est posé sur Mars durant l'été 2012 *a amarsi*. Ce verbe est attesté depuis des années, comme l'était aussi, et sans doute bien avant, le nom déverbal *amarsissage*. On peut penser que ce n'est pas le seul poids de l'analogie qui a ponctuellement fait créer ce verbe à la seconde conjugaison, mais qu'il y a là un microsystème avec ses règles et que tout nouveau verbe construit sur ce type de base serait du deuxième groupe. La création de « *en aneigissant* » dans la déclaration de la passagère d'un avion de tourisme en difficulté qui avait dû se poser en urgence hors d'un aérodrome corrobore cette hypothèse.

C'est sans doute un phénomène identique qui se passe avec des composés mettant en jeu des fractomorphèmes comme *-gate* « scandale politique ». Toute une série s'est créée à partir de *watergate* (*Inkatagate, Irangate, Monicagate, Rubigate, Yomagate...* jusqu'au récent *homardgate* qui a conduit le ministre de l'écologie, François de Rugy, à la démission en

¹⁵ Dans le modèle des classes d'objets élaboré par Gaston Gross (2012 entre autres), ce sont des critères syntaxiques, distributionnels plus précisément, qui servent de bases à l'établissement de classes sémantiques. Les classes sont indiquées entre chevrons : <hum> signifie « humain », <inc> « inanimé concret », etc.

juillet 2019). Mais avant l'apparition de cette série et du caractère disponible et productif de ce formant, il y a nécessairement eu une première extension analogique liée à une réinterprétation où le segment *gate* s'est chargé d'un sens nouveau et a été accolé à un nom lié à un scandale. Ce n'est qu'ensuite que toute une série s'est développée et c'est devenu maintenant un procédé et un morphème productifs réguliers, en français comme en anglais et sans doute dans beaucoup d'autres langues. Des éléments comme *-iel* (issu de *matériel* et largement diffusé avec le succès de *logiciel* comme équivalent de l'anglais *software*), comme *cyber-*, comme *e-*, etc. ont connu de telles extensions à partir d'un premier emploi analogique qu'ils ont acquis un statut de fractomorphèmes¹⁶ qu'ils n'avaient pas originellement. Dans ce type de cas, Bernard Fradin (2000) a recours au concept d'affixes secrétifs, mais pour notre part nous préférons continuer à y voir des fractolexèmes servant à fabriquer des composés – et pas des dérivés – (voir Sablayrolles (2015)).

La « dérivation synonymique » décrite par M. Schwob et G. Guieysse dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, VII, p. 33 sq, et rapportée par Antoine Meillet ([1905-1906] 2015 : 325) relève probablement d'une extension à la série des quasi-synonymes d'un mot, de ce qui avait valu pour un seul au départ :

Si un mot A a simultanément deux significations, une *x* dans la langue générale, l'autre *y* en argot, tous les synonymes approximatifs du mot A de la langue générale au sens *x* seront admis en argot à avoir la signification *y* de l'argot. (Meillet 2015 : 325)

Suit l'exemple de *polir* pour « voler » avec les verbes *fourbir*, *brunir*, *sorniller*, *nettoyer*. L'aspect systématique de ce phénomène dans la langue argotique conduit à l'ériger en règle, alors qu'originellement un seul élément était touché par cette innovation sémantique.

Conclusion

Ni le principe analogique ni l'application de règles ne semblent donc pouvoir, chacun à soi seul, rendre compte de tous les néologismes, de forme ou d'emploi : ces deux mécanismes se partageraient la tâche et seraient responsables chacun d'une partie des néologismes.

Mais cette coexistence ne semble cependant pas se faire à parts égales ni dans les mêmes cas. Les néologismes d'emploi relèveraient quasi exclusivement de l'analogie – si l'on met à part la « dérivation synonymique » de Schwob et Guieysse – alors que les néologismes formels relèveraient massivement de l'application de règles.

De plus, dans le cas de la néologie formelle, il y aurait une relation entre l'analogie et la règle. Dans le premier cas, c'est un modèle concret qui sert de base, mais dès que des faits du même type se multiplient, la répétition conduit à une abstraction qui permet de formuler une généralisation. Et l'application d'une règle se fait alors indépendamment des faits qui ont conduit à la formuler.

Jean-François SABLAYROLLES
USPC et HTL UMR 7597

Références bibliographiques

BARROS Simone et SILVANA Silva (2012) : « Analogia, Neologia ou... Simplesmente Lingua ? Un Estudo sobre a Vião Sauriana de Criação de palavras », dans José Pereira

¹⁶ Certains préfèrent à juste titre la dénomination *fractolexème*, comme le montre Arnaud Léturgie dans sa thèse.

- da Silva organisador, *Neologia et néologismos no Brasil*, seculo XXI, Curitiba, p. 129-143.
- CARTIER Emmanuel et SABLAYROLLES Jean-François (2010) : « Neologia, une base de données pour la gestion des néologismes », *Actes del I Congrès Internacional de neologia de les Llengües Romàniques* (Barcelone (7-10 mai 2008), M. Teresa Cabré, Ona Domènech, Rosa Estopà, Judit Freixa, Mercè Lorente (dir.), Barcelone, Université Pompeu Fabra, IULA, sèrie activitats 22, p. 759-767.
- CARTIER Emmanuel, SABLAYROLLES Jean-François, BOUTMGHARINE Najet, HUMBLEY John, BERTOCCHI Massimo, TALLARICO Giovanni, JACQUET-PFAU Christine et KÜBLER Natalie (2018) : « Détection automatique, description linguistique et suivi des néologismes en corpus : point d'étape sur les tendances du français contemporain », CMLF, Mons, 9-13 juillet 2018, en ligne : <https://doi.org/10.1051/shsconf/20184608002>
- COLE Pascale, BEAUVILLAIN Cécile, PAVARD Bernard et SEGUI Juan (1986) : « Organisation morphologique et accès au lexique », *L'Année psychologique*, vol. 86, fasc. 3, p. 349-365.
- COLIN Jean-Paul (2016) : « Sur le néotaxisme », Actes du colloque de Cerisy de juin 2015, dans Ch. Jacquet-Pfau et J.-F. Sablayrolles, *La fabrique des mots français*, coll. La Lexicothèque, Limoges, Lambert Lucas, p. 269-275.
- CORBIN Danielle (1987) : *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, 2 vol., Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- DRESSLER Wolfgang U., PANAGL Oswald, MAYERTHALER Willi, WURZELL Wolfgang U., (1987) : *Leitmotivs in natural morphology*, Studies in language companion series 10, John Benjamins publishing company, Amsterdam.
- FRADIN Bernard (2000) : « Combining forms, blends and related phenomena », dans Ursula Doleschal et Anna Thornton (dir.), *Extragrammatical and marginal morphology*, p. 11-59.
- FRADIN Bernard (2003) : *Nouvelles approches en morphologie*, Paris, PUF.
- GROSS Gaston (2012) : *Manuel d'analyse linguistique*, Éditions du Septentrion.
- GRUNIG Blanche-Noëlle et GRUNIG Roland (1985) : *La Fuite du sens*, Paris, coll. LAL, Hatier-Credif.
- GRUNIG Blanche-Noëlle (1989) : « Système peu structural et parole fort dialogique », *La linguistique* n° 2, fasc. 1, 1989 (a), p. 61-73.
- HALLE Morris (1973) : « Prolegomena to a theory of word formation », *Linguistic inquiry* 4 – 1, p. 3-16.
- JACKENDOFF Ray (1977) : « Régularités morphologiques et sémantiques dans le lexique », trad. franç. dans Mitsou Ronat (dir.) *Langue théorie générative étendue*, Paris, Hermann, 1977 (œuvre originale : 1975).
- LETURGIE, Arnaud (2012) : *L'amalgamation lexicale en français : approches lexicologique et morphologique*, Vers une grammaire de l'amalgamation lexicale en français, thèse soutenue à l'Université Cergy-Pontoise, 23 décembre 2012, sous la direction de Jean Pruvost (non publiée).
- MARTINET André (1967 et photocopié non daté) : « Composition, dérivation et monèmes », p. 144-149 ; (repris de *Wortbildung, Syntax und Morphologie. Festschrift zum 60. Geburtstag von Hans Marchand am 1. Oktober 1967*, The Hague- Paris, et repris dans *Studies in Functional Syntax*, München : Wilhelm Fink Verlag, 1975, p. 76-181).
- MAZIERE Francine (2011) : « Le chantier de la langue commune », dans S. Branca-Rosoff, J.-M. Fournier, Y. Grinshpun et A. Régent-Susini, *Langue commune et changements de normes*, collection Linguistique historique, Paris, Champion, p. 159-178.

- MEILLET Antoine ([1905/1906] 2015) : « Comment les mots changent de sens », [*L'année sociologique*], repris dans *Linguistique historique et linguistique générale*, Limoges, Lambert Lucas, p. 308-349.
- NYCKEES Vincent (1998) : *La sémantique*, Paris, Belin.
- REY Alain (1976) : « Néologisme, un pseudo-concept ? » *Cahiers de lexicologie*, n° 28, p. 3-17.
- SABLAYROLLES Jean-François (2000a) : *La néologie en français contemporain*, Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes, Paris, Champion.
- SABLAYROLLES Jean-François (2000b) : « Lexique et processus », *Cahiers de lexicologie*, n°77, 2000-2, p. 5-26.
- SABLAYROLLES Jean-François (2015) : « Quelques remarques sur une typologie des néologismes : Amalgamation ou télescopage : un processus aux productions variées (mots valises, détournements...) et un tableau hiérarchisé des matrices », dans I.M. Alves et E. Simões Pereira (dir.), *Neologia das linguas romanicas* (actes de CINEO II, São Paulo, 5-8 décembre 2011), São Paulo, Humanitas, p. 187-218.
- SAUSSURE (de) Ferdinand, ([1915], 1969) : *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- WELCOMME Aurélie (2012) : « Brève exploration du concept d'analogie en linguistique », *Le vocabulaire scientifique et technique en sciences du langage* p. 185-205. consultable en ligne à http://modyco.fr/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=1021&Itemid=4&lang=fr <<http://modyco.fr/index.php?>